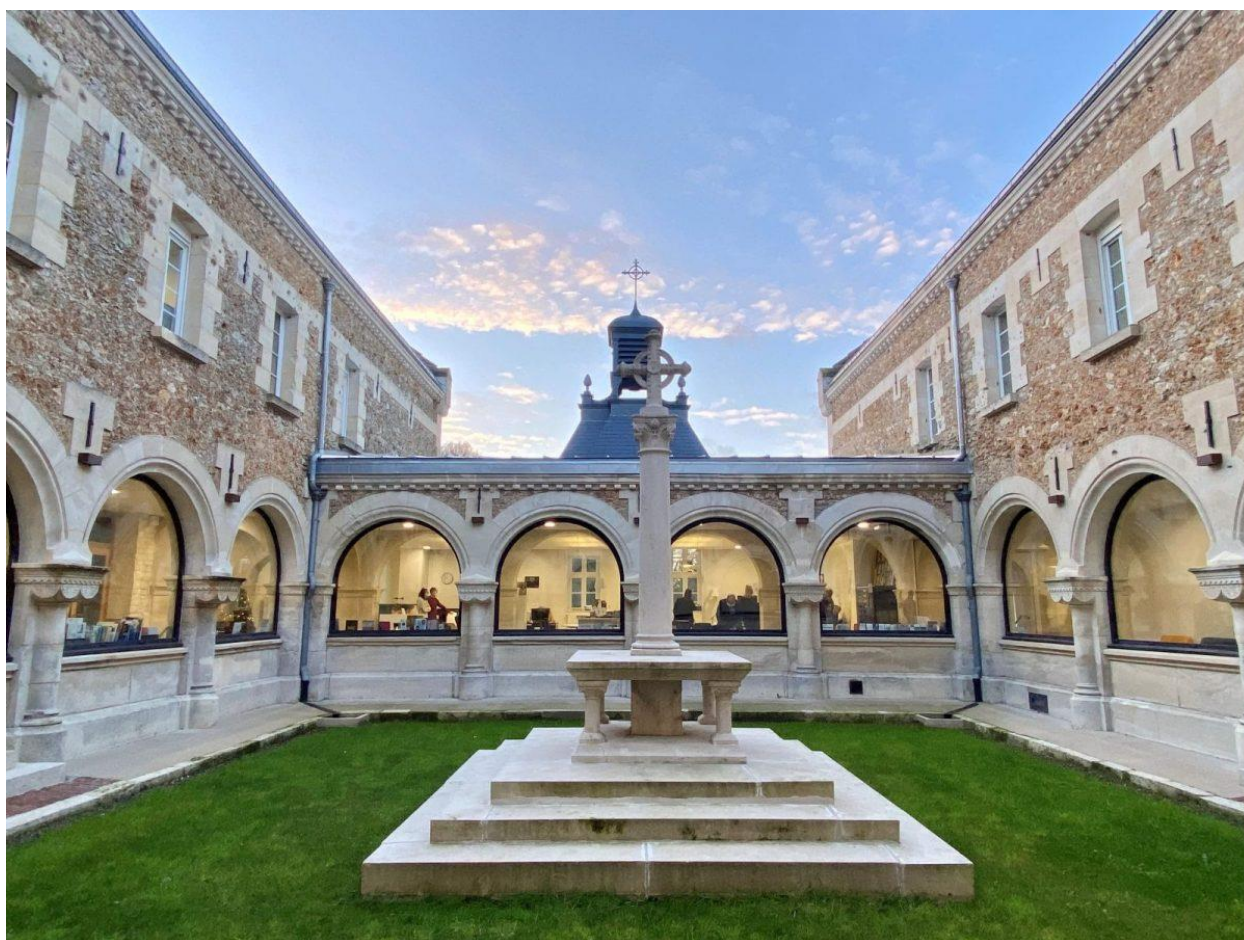




LUDO-MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE d'ÉTRÉPAGNY

PROJET D'ETABLISSEMENT
Janvier 2024- décembre 2026



Adopté par le Conseil Communautaire du 19 février 2024

Sommaire

I) État des lieux.....	4
1- Une Ludo-Médiathèque communautaire à Étrépagny	4
2- La compétence lecture publique	6
3- Bilan des Contrats Territoire Lecture 2017-2020 et 2021-2023.....	6
4- La Ludo-Médiathèque communautaire : bilan des 6 années écoulées.....	9
a) Données statistiques et évolutions.....	9
b) Le positionnement de la Ludo-Médiathèque par rapport aux moyennes nationales.....	10
c) Rappels des objectifs et résultats.....	11
d) Les axes de développement et les actions mises en place.....	15
II) Les missions fondamentales des bibliothèques	24
1- La loi Robert (Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique)	24
2- La Charte des Bibliothèques publiques (adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991-annexe 1)	26
3- Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (publié en novembre 1994-annexe 2)....	26
4- Le Manifeste IFLA pour Internet (adopté par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires en 2002).....	27
5- Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), 2020.....	28
III) Le projet culturel.....	31
1- Agir en complémentarité avec le pôle culturel de Gisors.....	31
2- Poursuivre les résultats de fréquentation et augmenter les prêts.....	31
3- Renforcer les partenariats.....	32
IV) Les axes forts du projet.....	33
1- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Agir en complémentarité avec le Pôle Culturel de Gisors ».....	33
2- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Poursuivre les résultats de fréquentation et augmenter les prêts ».....	35
3- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Renforcer les partenariats ».....	37
V) Organisation du service.....	39
1- Le fonctionnement en réseau.....	39

a) Le réseau de la Communauté de communes du Vexin Normand.....	39
b) Les réunions de travail des équipes du réseau.....	40
c) Qu'apporte le réseau à la Ludo-Médiathèque, et vice-versa.....	40
d) Une Ludo-Médiathèque relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure.....	40
2- Une équipe de professionnels et des volontaires	41
a) Une équipe pluridisciplinaire.....	41
b) Organigramme	42
c) Les volontaires	43
3- Le cadrage politique	43
4- Organisation interne	43
a) L'accueil de groupe.....	43
b) Les ressources	44
VI) Evaluation.....	47
1- Le service rendu aux publics grâce à	47
2 - Le bilan annuel.....	47

En préambule...

Une ludo-médiathèque, qu'est-ce que c'est ?

Ni une bibliothèque.

Ni une ludothèque.

Pas une médiathèque non plus ...

Mais un nouveau lieu, une parenthèse.

Qu'est-ce qu'on y trouve ?

Des espaces pour jouer, des jeux, des jouets, des livres, des romans, des BD, des DVD, des endroits pour lire, pour travailler, des PC, des accès Internet, des livres audio, des CD, des fauteuils pour se reposer, discuter, des machines à café, des gens, des enfants, des bébés, des ludo-médiathécaires, une télé, des histoires, des disputes et des rires, des coussins, des tapis, des choses à manger, des images, des costumes de fées, des poupées, des dinosaures, un hérisson en papier et pleins d'autres surprises !

Source : Site Internet de la Ludo-médiathèque de FOSSES : <https://biblioludofosses.jimdo.com/>

I- L'état des lieux

1- Une Ludo-Médiathèque communautaire à Étrépnay

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de communes du Canton d'Étrépnay a fusionné avec la Communauté de communes Gisors Epte Lévrrière pour former la Communauté de communes du Vexin Normand.

La Ludo-Médiathèque dessert Étrépnay et ses communes voisines soit environ 5000 habitants (population en 2020, chiffres de l'INSEE) sur un territoire à cheval entre une zone périurbaine (dans la zone d'influence de la région parisienne) et une zone rurale.

Située au cœur du Vexin Normand, Étrépnay est la deuxième commune du territoire, avec 3703 habitants (chiffres INSEE 2020).

Au niveau national, 12,5% de la population française desservie a effectué au moins un emprunt en bibliothèque (lecteurs actifs = lecteurs ayant emprunté au moins un document durant l'année écoulée). Pour la population d'Étrépnay, ce taux s'élève à 9,1 %, ce qui est plus bas que la moyenne. Il convient de s'interroger et plusieurs problématiques semblent émerger.

- **Peu de communication dans la ville**, pas de panneaux signalant la présence de la Ludo-Médiathèque
- **Peu de fréquentation de la part des écoles d'Étrépnay : seulement 6 classes de la commune ont fréquenté la Ludo-Médiathèque** : 3 classes de l'école Georges

Delamare, 1 classe de l'école maternelle publique et 2 classes de l'école privée Notre Dame de Joie.

Pour rappel :

Des écoles et un collège sont présents dans la commune, les écoles sont au nombre de trois : l'école élémentaire Georges Delamare, l'école maternelle publique et l'école privée Notre Dame de Joie.

L'école élémentaire Georges Delamare proposait 13 classes pour un effectif de 275 élèves lors de la rentrée de l'année scolaire 2021 (264 enfants sont en classe de primaire et 11 en situation de handicap sont dans le cadre du dispositif d'inclusion scolaire ULIS) (Ministère de l'Education Nationale).

L'école maternelle publique proposait 5 classes pour un total de 130 élèves lors de la rentrée de l'année scolaire 2021 (Ministère de l'Education Nationale).

L'école privée Notre Dame de Joie proposait 8 classes pour un total de 203 élèves lors de la rentrée de l'année scolaire 2021, dont 72 élèves en classe de maternelle, et 131 élèves en classe de primaire (Ministère de l'Education Nationale).

Le collège accueille 530 élèves pour des classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}, il propose un dispositif ULIS d'une dizaine d'élèves (Ministère de l'Education Nationale).

Il existe donc un très bon potentiel de travail avec les classes sur Etrépagny.

La Ludo-Médiathèque est un établissement communautaire et non municipal, ce qui lui donne une certaine attractivité sur la Communauté de communes du Vexin Normand, mais elle a du mal à trouver sa place à Etrépagny même. La commune, en général, relaie très peu la communication sur les événements proposés.

La Ludo-Médiathèque est un vrai atout d'attractivité pour la ville : la population fait souvent part de sa fierté d'avoir un lieu de ressources aussi diversifié dans un territoire rural. Il convient cependant de souligner que la Ludo-Médiathèque a de très bons taux de lecteurs actifs dans les communes aux alentours, par exemple : Gamaches en Vexin 11,4 %, le Thil en Vexin 10,9 %, la Neuve-Grange 10 % ou Sancourt avec 10,4 %.

Ce qui prouve que la Ludo-Médiathèque a bien trouvé sa place dans l'espace communautaire.

Il est important de notifier qu'il existe sur la ville d'Étrépagny des associations, institutions et entreprises :

- 16 associations sportives
- 14 associations culturelles ou de loisirs
- L'association médico-sociale Saint Martin
- Le Dame (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) HOVIA
- L'entreprise Hutchinson Paulstra (fabrication de plastique)
- Saint Louis sucre (industrie agro-alimentaire)

Ce qui découle de ce contexte, et qui va donner une ligne directrice pour la suite du projet : la Ludo-Médiathèque doit continuer d’être un lieu de vie et de ressources pour les habitants de la Communauté de communes du Vexin Normand, mais nous avons constaté une marge de progression à faire auprès du public stérpinacien. Il faudra aller chercher ce public afin qu’il fréquente la Ludo-Médiathèque et s’approprie ce lieu.

2- La compétence lecture publique

Lors de l’écriture de ses statuts, **la Communauté de communes a pris la compétence lecture publique** qu’elle a défini de la façon suivante :

« La Communauté est compétente pour la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque de Gisors et de la médiathèque/ludothèque d’Etrépnay et pour le développement de la lecture publique sur son territoire ».

Lors de l’écriture du projet d’établissement 2020-2023, les deux médiathèques avaient pour vocation de rayonner sur l’intercommunalité, et un autre projet allait voir le jour : l’intégration des bibliothèques des autres communes dans ce réseau.

Pour ce dernier point, un travail conséquent a été accompli par les équipes à travers les actions suivantes, qui ont été possibles grâce au Contrat Territoire Lecture :

- Intégration de 5 bibliothèques municipales sur le réseau : Bazincourt Sur Epte; Bézu Saint Eloi ; Château sur Epte ; Longchamps et Vesly.
- 1 navette de documents hebdomadaire entre toutes les bibliothèques, plus une supplémentaire hebdomadaire entre Gisors et Etrépnay
- Carte « Pass’thèque » unique pour les usagers du réseau
- Programme d’animations commun
- Réunions régulières avec les bibliothécaires du réseau
- Création d’un nom et d’un logo pour le réseau : « Nos ruches »

Les autres actions seront précisées plus en détail dans le chapitre 3 suivant : « Bilan du CTL ».

La bibliothèque de Gisors est amenée à évoluer dans les prochaines années : **un pôle culturel est en préparation, avec une date d’ouverture prévue en 2026.** Ainsi, la Ludo-Médiathèque doit tenir compte de ce futur projet, et l’équipe réfléchir à son travail en complémentarité de ce lieu.

3- Bilan des Contrats Territoire Lecture 2017-2020 et 2021-2023

Le Contrat Territoire Lecture signé fin 2017 entre la Communauté de communes du Vexin Normand, la DRAC et le Département de l’Eure, avait fixé comme objectifs prioritaires de :

- Développer et démocratiser l’accès à la lecture
- Améliorer le maillage de la lecture publique sur le territoire
- Toucher prioritairement les publics Enfance et Jeunesse
- Développer le numérique en lien avec la lecture publique

Les objectifs ont été réalisés, à travers notamment les mises en œuvre suivantes, qui concernent principalement Etrépnay :

- la mise en réseau des deux équipements de lecture publique : catalogue et portail communs, navettes de documents, et carte unique (la « Pass'thèque »)
- les horaires d'ouverture élargis de la Ludo-Médiathèque
- L'équipement en numérique très diversifié : imprimantes 3D ; tablettes ; découpeuse vinyle ; consoles de jeux
- un programme d'animations complet
- la consolidation des actions en direction des publics Enfance et Jeunesse

En avril 2021, un nouveau CTL est signé pour 3 ans (2021-22-23), il a permis de finaliser la mise en réseau amorcée lors du CTL précédent.

AXES PRIORITAIRES ET RÉALISATIONS :

Axe 1 : Dynamiser le réseau

- Mise en réseau et informatisation de 4 bibliothèques municipales : Bézu Saint Eloi, Château sur Epte, Longchamps et Vesly
- Développement d'une programmation commune
- Mise en place de réunions « réseau » tous les 2 mois
- Actions culturelles conçues et animées conjointement entre bibliothécaires municipaux et communautaires
- Agrandissement du réseau avec la création d'une nouvelle bibliothèque à Bazincourt sur Epte
- Acquisition de matériel d'animation réseau : tapis de lecture, kamishibai, fond de scène, valise thématique « autour du monde »
- Création d'un nom, d'une identité visuelle et d'un slogan pour les bibliothèques du réseau : « Nos Ruches, bien plus que des livres ! »
- Mise en place d'une carte unique de lecteur et d'une navette qui permet d'emprunter et de rendre n'importe où les 60000 documents disponibles sur le réseau.
- Développement de fonds flottants dans les bibliothèques pour diversifier les collections : DVD et Jeux

Axe 2 : Donner le goût de lire

- Développement des partenariats avec les structures jeunesse
- Création de nouveaux projets autour de la lecture tel que le ¼ d'heure lecture le midi ou la rédaction d'une fiche-mémo « Comment accueillir un auteur jeunesse ? » dans les ACM
- 1er défi lecture en famille en 2022 et renouvellement en 2023 (avec une rencontre d'auteur et un spectacle) et 2024
- 1er Prix des Lecteurs du Vexin Normand en 2022 et renouvellement en 2023 (avec une rencontre d'auteur) et 2024
- Rencontre entre Céline AZORIN auteure-illustratrice et les enfants dans les accueils de loisirs du territoire (Gisors, Longchamps, Etrépany) en 2022 + Bruno Liance à l'occasion de Partir en livre 2023

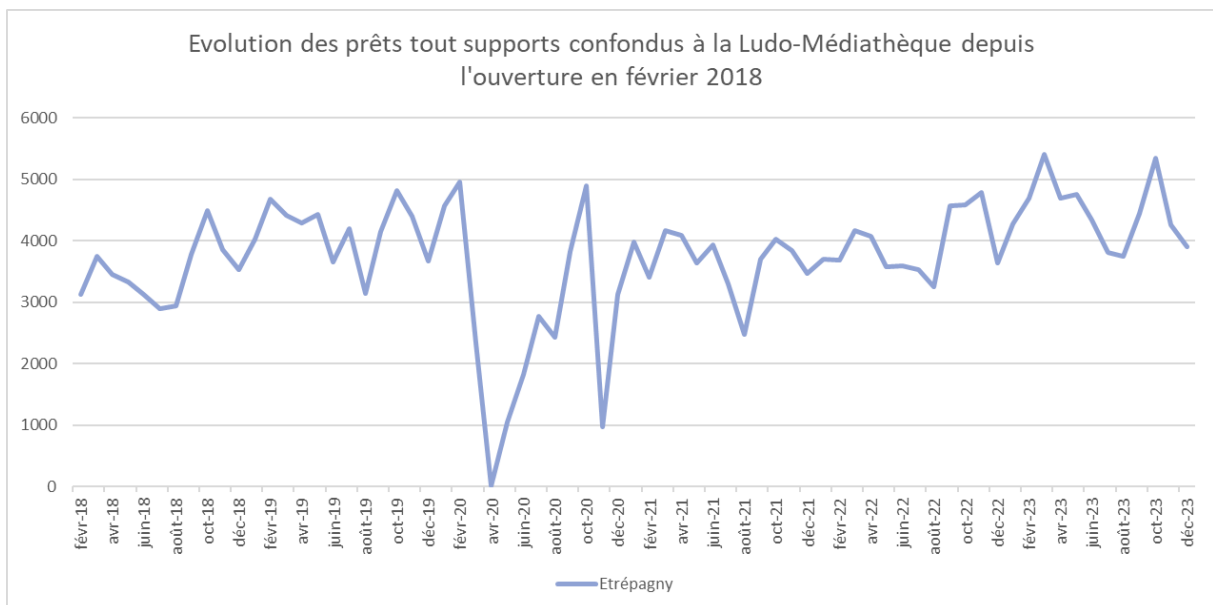
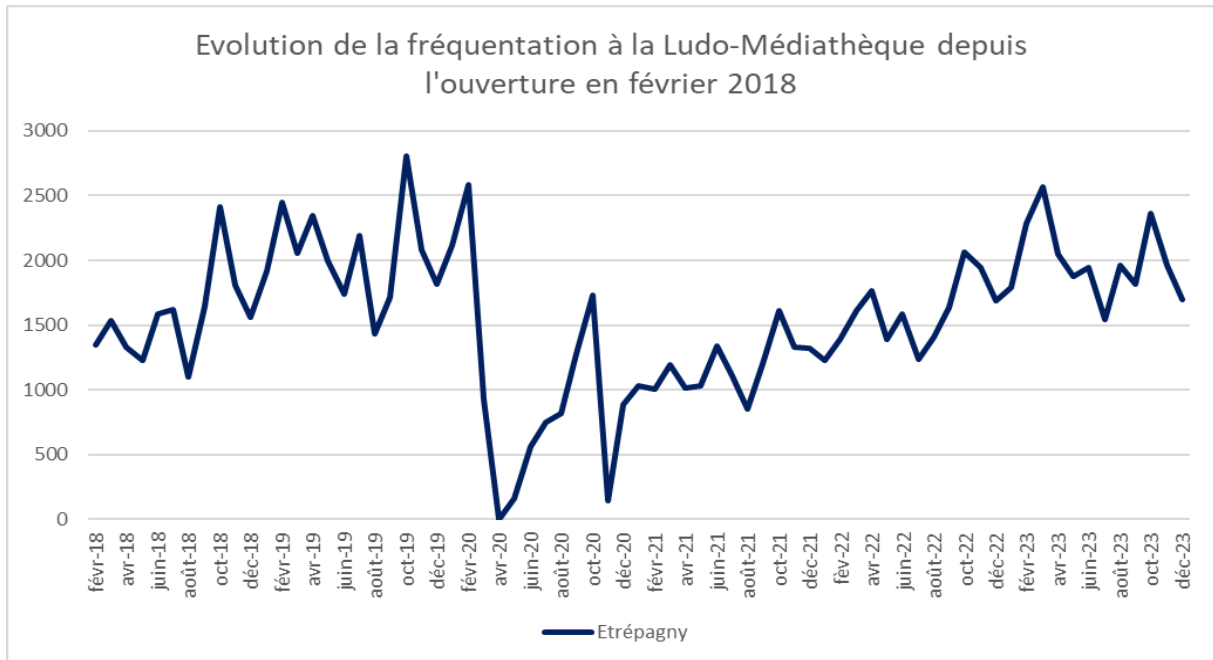
- Mise en place d'une navette qui apporte des caisses de livres une fois par mois dans les ACM
- Travail d'équipe autour de la mise en place d'espaces « Facile à Lire » dans les 6 bibliothèques du réseau
- Nouvelle offre de lecture adaptée numérique pour les enfants et adolescents « Dys » ou petits lecteurs : Mobidys
- Mise en place de 2 projets avec le lycée Louise Michel de Gisors
- Projet sur l'année scolaire avec le CLAS de Gisors
- Animations pour Partir en Livre proposées à toutes les communes du territoire
- Création d'espaces Facile à Lire dans toutes les bibliothèques du réseau + programme de médiations sur 1 an
- Organisation d'une grande dictée avec ateliers d'écriture dans les établissements scolaires

Axe 3 : Eduquer aux médias et à l'information

- Développement des ressources
- Diffusion de l'information
- Formation des équipes
- Rédaction d'un journal de l'été (ACM de Gisors)
- Création d'un catalogue d'animations EMI possibles à destination des ACM et écoles
- Semaine de la presse et des Médias : rencontres avec une photo-journaliste Anne-Charlotte COMPAN (6èmes du collège Victor Hugo et bibliothèques du réseau) + diverses animations en 2022 et autour de la radio avec ateliers au lycée et tout-public avec Radio Espace et France Bleue Normandie.

4- La Ludo-Médiathèque communautaire : bilan des 6 années écoulées

a) Données statistiques et évolutions



b) Le positionnement de la Ludo-Médiathèque par rapport aux moyennes nationales

	Ludo-Médiathèque sur un bassin de vie de 5000 habitants environ (Chiffres décembre 2023)	Données nationales (2018) sur les bibliothèques desservant des populations de 4000 à 6000 hab. (moyenne)
Nombre d'heures d'ouverture	33 heures	18,25 heures
Nombre de visiteurs et ratio pour 100 habitants	23 778 visiteurs 476 / 100 hab.	195 / 100 hab.
Nombre de prêts	53 521 prêts (+ 13%)	21 310
Nombre de prêts pour 100 habitants	1070	426
Nombre d'inscrits actifs	1774	720
Pourcentage de la population desservie à effectuer au moins un emprunt en bibliothèque	35 %	15 %
Dépenses annuelles pour le personnel	240 000 euros	71 680 euros
Nombre d'ETP	5	2,1
Nombre de livres	12 366	12 860
Autres supports (sans la presse)	2 220	1 320
Budget acquisitions (sans la presse)	11 600 euros	11 350 euros
Nombre de nouveautés livres	738	710
Nombre de nouveautés autres supports (sans la presse)	141	80
Superficie de la bibliothèque	435 m2	320 m2

c) Rappels des objectifs et résultats :

Objectifs principaux	Objectifs secondaires	Résultats
Positionner la Ludo-Médiathèque comme un lieu de détente et de rencontres : favoriser les échanges, lutter contre l'isolement	Favoriser la venue de tous les publics	Tous les publics viennent, en particulier le public familial. C'est le seul lieu gratuit sur la commune où tout le monde peut venir se poser pour passer un moment soit seul(e), en famille ou entre ami(e)s. Elle propose également le seul accès internet libre et gratuit.
	Renforcer la convivialité, l'accessibilité	La Ludo-Médiathèque est un lieu où les usagers se sentent bien, c'est un lieu neutre (= pas de discrimination), où tout le monde se sent accueilli. Le fait que les locaux soient propres et attractifs est beaucoup mentionné dans les discussions avec les usagers. L'aménagement facilite la multiplicité des usages.
	Proposer une grande amplitude horaire de l'équipement	La Ludo-Médiathèque est ouverte 33 heures par semaine, avec très peu de fermetures exceptionnelles (pas de fermeture pendant les vacances).
	Créer du lien social	Cela se traduit dans les animations, (par exemple le Rendez-vous lectures où des gens se sont rencontrés et échangent, mais aussi dans les soirées jeux) et dans ce lien de proximité créé entre les usagers et les bibliothécaires (= qualité de l'accueil important pour l'équipe).
	Diversité de l'offre culturelle	Animations de qualité, sur des sujets divers, et qui respectent le thème choisi par le réseau « Nos Ruches ».
Permettre la rencontre du public avec la littérature, les arts plastiques, la musique, le cinéma, le spectacle vivant, la citoyenneté	Favoriser la rencontre du public avec des artistes	Grâce à la présence d'un médiateur culturel sur le réseau, et aussi grâce aux propositions variées des bibliothécaires, des rencontres sont possibles entre des artistes ou auteurs.
	Organiser des actions dans et hors les murs	Animations telles que : la Balade Contée, Partir en Livre, les Brigades d'Intervention Contées (BIC) en été.

		<p>Demande grandissante des associations ou des communes pour des interventions sur place. La Ludo-Médiathèque a été ainsi amenée à se rendre dans les événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comice agricole d'Étrépagny - Soirée jeux à Hacqueville - Le forum des associations d'Etrépagny (participation depuis 2020) - Conte de Noël à Hébécourt - Fête de la moisson à Longchamps <p>Il a été prêté des jeux en bois aux communes suivantes : Doudeauville-en-Vexin, Longchamps, Morgny, Saint Denis le Ferment (BeeBar), Étrépagny pour la kermesse de l'école Georges Delamare.</p> <p>L'objectif de la Ludo-Médiathèque est de garder un rôle d'accompagnateurs, de formateurs : ne pas être un simple prestataire que l'on fait venir, mais bien un passeur de savoirs.</p>
	Favoriser l'épanouissement créatif	A travers l'objectif du CTL « Les Talents », des artistes amateurs ont la possibilité d'exposer ou de partager un savoir dans nos locaux, leur donnant l'opportunité de rencontrer un public et prendre confiance en soi.
	Favoriser les partenariats dans le cadre des actions culturelles	<p>La Ludo-Médiathèque a noué les partenariats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission locale : accueil et visite des locaux, moments de jeux, et aide de jeunes lors de la journée ludique - Convention de partenariat avec la MAS de Gisors : accueil avec moment de lecture ou de jeu tous les quinze jours. - Accueil d'HOVIA, avec un projet en 2022/2023 autour de l'autonomie dans la Ludo-Médiathèque - Convention de partenariat avec l'EHPAD « Les jardins du Vexin » à Gisors - Convention avec les crèches et Relais Petite Enfance d'Etrépagny : Relais Petite Enfance (Statut communautaire) ; Micro-crèche (statut privé) <p>La Ludo-Médiathèque accueille également de nombreux groupes qui viennent soit en temps</p>

		<p>libre, lors d'animations, ou qui ont exposé dans les locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le centre médico-social Saint Martin - l'institut médico-éducatif Bernard Laurent (basé à Montroty dans le 76) - le foyer d'accueil médicalisé « La Haie Vive » de Chars (95) - le café des aidants Alzheimer du SSIAD de Gisors (Service de Soins Infirmiers à Domicile). <p>Des interventions jeux de société ont également eu lieu dans le lycée Louise Michel à Gisors.</p>
Faciliter l'accès de tous à l'information technique, scientifique, sociale, culturelle	Permettre l'accès à des ressources documentaires riches et variées sur place et à distance	<p>Avec des collections propres, renouvelées grâce à un budget annuel, et pertinentes, les ressources sont riches et variées.</p> <p>La Ludo-Médiathèque bénéficie de deux échanges de documents avec la Médiathèque Départementale de l'Eure, permettant une rotation des collections.</p> <p>La structure bénéficie également du service de la Médiathèque Numérique de l'Eure, service gratuit permettant l'accès à de nombreuses ressources à distance.</p>
	Proposer une classification des documents simplifiée et adaptée	<p>La classification des romans et documentaires reste une classification classique.</p> <p>La classification des jeux est simplifiée, sur l'exemple des pistes de skis, avec quatre couleurs, signifiant les niveaux de difficulté : pistes verte, bleu, rouge ou noire.</p> <p>Un travail a été effectué sur les DVD, avec une classification par ordre alphabétique de titres de film.</p> <p>Les bandes dessinées jeunesse, adultes et les mangas ont vu aussi leur classification modifiée pour un meilleur confort de recherche.</p>
	Mettre à disposition des moyens d'autoformation	<p>Quelques documentaires sur les formations ou les concours sont achetés, mais au vu de l'évolution constante de ces collections, la Ludo-Médiathèque préfère proposer le service de la Médiathèque Numérique de l'Eure.</p>






	<p>Donner envie</p>	<p>Quelques usagers se sont réellement pris de passion pour certaines de nos collections ou propositions : des gens qui ne jouaient pas du tout sont maintenant de grands joueurs de jeux de société, un jeune garçon s'est mis à l'impression 3D.</p> <p>Des usagers souhaitent également s'investir, pour le plaisir, dans certaines de nos manifestations : par exemple les ludothécaires volontaires.</p>
--	---------------------	---



















*Lorenzo, un jeune usager, présente l'impression 3D.
Animation faite dans le cadre de la participation des publics.*

d) Les axes de développement et les actions mises en place







Premier axe : le jeu

Objectifs	Moyens d'action	Résultat : atteint / partiellement atteint / non réalisé, pourquoi ?
Garder le jeu et le jouet comme instruments de relation sociale	Identifier les structures partenaires autour du jeu	 Parmi les partenaires identifiés, nous retrouvons : <ul style="list-style-type: none"> - EHPAD Les jardins du Vexin - Quelques écoles - Le café des aidants Alzheimer du SSIAD de Gisors (demande de jeux pour les personnes malades) - Maison de santé : certains patients sont envoyés par des praticiens (Alzheimer ; psychomotricienne) - Les autres services de la Communauté de communes : Enfance jeunesse.
	Créer un temps fort annuel autour du jeu	 La journée Ludique
	Création d'une sélection annuelle pour l'aide au conseil et à l'achat, pour le public.	 Participation à la bibliographie annuelle des coups de cœur. Intégration à l'élection des jeux annuelle de l'ALF.
	Continuer de proposer des moments de jeux permettant une mixité sociale	 Semaine du jeu pendant les vacances, soirées jeux, disponibilité de l'équipe pendant les horaires d'ouverture.
	Identifier parmi nos usagers des « médiateurs du jeu » : ces personnes pourront mener des ateliers.	 Cet objectif est amorcé avec les ludothécaires volontaires, il sera développé en 2024.

	Associer les usagers à l'achat des collections, par d'autres moyens que le cahier de suggestion, qui est plus identifié pour la littérature.	 Discussions régulières avec le ludothécaire et suggestions par mail.
Développer le jeu de société sur le réseau Lecture Publique	Dépôts de jeux de société dans les structures.	
	Soirées jeux proposées dans les bibliothèques du réseau	 Très peu de demandes de la part des autres bibliothèques du réseau, et ce sont plutôt des après-midi jeux et pas des soirées.
	Formation des bibliothécaires, temps d'échange autour du jeu.	 Manque de temps de l'équipe
Être un lieu ressource pour le jeu	Projets menés avec des établissements scolaires	 En cours, il y a peu de demandes (voir les problématiques dans le chapitre État des lieux). Beau projet mené avec le lycée professionnel de Gisors.
	Apporter conseils et informations sur les jeux	
	Former et se former à la découverte des jeux (sessions de jeux organisées pour l'équipe de salariés et de bénévoles, encouragement à accéder à des formations autour du jeu)	 Le ludothécaire de l'équipe se forme via l'ALF Normandie. Très peu, voir pas de proposition de la part de la MDE pour des formations autour du jeu. Cela se fait sur du temps informel avec l'équipe, mais il y a un manque de disponibilité.
Proposer une offre de jeu diversifiée et adaptée aux attentes du public	Des nouveautés	
	Des jeux traditionnels	

	Des jeux représentant différentes époques, différentes cultures	 Pas de recherches particulières de faites.
	Le jeu est présent dans tous ses états : jeux vidéo, jeux d'extérieur...	
	Collections de jeux et de jouets pensées comme pluralistes et sans à priori, une attention particulière sera portée sur le fait de ne pas orienter les achats	
	Possibilité de jeux « à la mode »	
Constituer un espace de jeu sur place pour tous les publics	Le jeu libre : comme facteur d'épanouissement de la personnalité (estime de soi, autonomie, faire des choix), de socialisation (habitude de règles, mieux vivre ensemble)	
	Le jeu animé : animations dans et hors les murs, manifestations thématiques (soirée jeux, fête du jeu) qui pourront être co-construites avec l'implication de partenaires, d'usagers ou d'autres ludothèques	 Beaucoup de demandes d'interventions (voir : Rappel des objectifs et résultats, dans la partie « Favoriser les partenariats dans le cadre des actions culturelles »)
	Implication des usagers pour le rangement et la vérification	 Après le Covid, arrêt de la vérification des jeux de société lors de leur emprunt. Avant les agents vérifiaient à l'emprunt et au retour. Très peu de problèmes rencontrés et gain de temps à l'accueil.

Deuxième axe : le numérique









Objectifs	Moyens d'action	Résultat : atteint / partiellement atteint / non réalisé, pourquoi ?
Aider les exclus du numérique à s'intégrer dans la e-société	Être un lieu de ressources et de formation pour les usagers, les structures locales, le personnel communautaire	 Des sessions de formations sont proposées pour les usagers. Pas de demande ni de proposition pour le personnel communautaire.
	Proposer des moyens techniques : différents supports / outils	
Favoriser la créativité numérique à travers les nombreux outils à disposition	Permettre l'utilisation optimale des équipements de la structure	 Les personnes ayant suivi des ateliers numériques peuvent emprunter le matériel (stylos 3D et Makey Makey). L'utilisation optimale de l'imprimante 3D est à revoir, ainsi que les autres équipements (tablettes, fond vert, découpeuse vinyle, etc).
Proposer une forme d'autonomie aux usagers sur les outils numériques	Accès libre ou encadré du L@bo numérique, formations, auto-formation, conseil pour la maintenance de son propre matériel informatique	
Offrir des services adaptés à différentes attentes du public	En termes d'usage : de niveau basique à expérimenté	 Les cours pour débutants sont suivis, mais il faudrait d'autres propositions de cours un peu plus techniques. Mais par le passé, ces derniers ont été peu suivis.
	En termes d'action : formation, initiation, sensibilisation dans des domaines variés : usages d'Internet, découverte de l'outil informatique dans sa dimension technologique ou comme vecteur de	 Il y a des cours données, de la formation à des outils, mais cela reste encore limité par rapport au moyen d'action souhaité. Cela était sûrement trop ambitieux.

	culture ou de loisir (musique, jeu, film...) ou permettant de développer sa créativité en se formant à ses technologies : ateliers d'impression 3D, de codage (cf. : programmes scolaires), création d'applications...	
	Mener des actions ciblées par type de public (seniors, scolaires ...)	✓ Cela est fait pour les seniors, pas pour les scolaires.
	Toutes les recherches, consultations sont autorisées dans les limites de la légalité et de la bienséance.	✓
	Sensibiliser les scolaires aux conséquences de l'usage de la technologie sur la vie privée.	✗ Pas de travail effectué avec les scolaires.
	Mener des actions envers les publics frappés d'illectronisme, par des partenariats avec des structures comme Cap Emploi 27 par exemple.	✗ Action non mise en place.









Séance de qualifications du Tournoi de jeu vidéo X.PO en avril 2023.

Troisième axe : le public au cœur du projet

Objectifs	Moyens d'action	Résultat : atteint / partiellement atteint / non réalisé, pourquoi ?
Un projet pensé pour ses usagers	Faire participer les usagers à la politique documentaire	
	Participation du public par de petits gestes à l'évolution de la structure : équipe très attentive, à l'écoute des demandes, des critiques, des remarques.	
Le partage des talents	Permettre aux usagers qui ont une passion, un talent, d'en faire profiter les autres : à travers une exposition, un atelier créatif ou bien une rencontre type conférence.	 Un des axes du CTL
	Proposer une ou plusieurs « cartes blanches » aux usagers dans l'année : soit pour proposer des achats, ou pour partager une compétence à mettre en avant.	 Cela se fait plutôt via le dispositif des « Talents », mais pas de cartes blanches.
Conquérir de nouveaux publics	Oser proposer des animations qui sortent de l'ordinaire, de l'habitude	
	Proposer des animations hors les murs	
	Par le numérique : créer des partenariats avec Cap Emploi 27 ou des associations	 Objectif qui s'est terminé avec le Covid et qui n'a pas repris par la suite.
	Proposer une collection de livres Facile à Lire : développer une politique d'achats en ce sens, emprunter des collections à la Médiathèque Départementale de l'Eure.	

Quatrième axe : l'action culturelle





Objectifs	Moyens d'action	Résultat : atteint / partiellement atteint / non réalisé, pourquoi ?
Favoriser l'accès à la culture pour tous au travers d'une programmation riche, variée, et accessible	Penser la programmation culturelle comme un lien entre les différents axes du projet (le livre, le jeu, le numérique)	 Cela peut encore s'améliorer.
	Proposer une offre diversifiée : en termes de forme : spectacle vivant (théâtre, cirque, conte, danse...), arts plastiques, cinéma, musique... ; en terme de sujets abordés : cultures du monde, sujets d'actualité, ...et en terme de publics ciblés	
	Mettre en place une programmation claire et organisée autour de cycles thématiques et de divers événements ponctuels mobilisant des acteurs professionnels et amateurs	
Susciter la curiosité des publics pour l'expression artistique et la science	Organiser des événements conviviaux favorisant les échanges (vernissage d'expositions)	 Les agents ont remarqué que les usagers sont beaucoup dans la consommation d'événements et moins dans l'échange.
	S'appuyer sur toutes les ressources de la Ludo-Médiathèque : collections de livres, jeux, DVD, CD, collections physiques et numériques, équipe professionnelle, réseau de bénévoles, les différents espaces (salle Multimédia notamment mais aussi Marmothèque ou salon par exemple, selon les projets)	 Cela doit être amélioré au niveau du numérique.
Développer les collaborations avec les acteurs du territoire et	Diversifier les modalités d'organisation des événements : par les services communautaires	 Peu de partenariats avec les structures locales, ces dernières sont plus en

<p>permettre leur implication dans la programmation culturelle (les associations, les structures culturelles, les artistes locaux, les structures éducatives, les habitants d'une manière générale)</p>	<p>ou en coproduction/coréalisation avec des structures locales. L'équipe de la Ludo-Médiathèque s'investira volontiers dans les projets d'autres services, d'autres collectivités ou d'associations locales.</p>	<p>demande d'intervention, en consommation de service.</p>
	<p>Maintenir une programmation d'événements culturels en hors les murs</p>	<p>✓</p>
	<p>Proposer régulièrement des thématiques pour valoriser tous les supports, s'obliger à renouveler les propositions pour ne pas laisser le public, ni l'équipe. Ce type d'événement se prête facilement au travail en partenariat</p>	<p>✓</p>



Séance de lecture avec Kamishibai dans le patio

Diagnostic AFOM : Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

<p>Atouts</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Locaux attractifs, chargés d'histoire, avec une architecture qui allie ancien et moderne.- Collections régulièrement renouvelées- Programmation culturelle diversifiée- Rayonnement sur le territoire communautaire
<p>Faiblesses</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Besoin d'innovation au niveau du numérique- Peu de rayonnement au niveau de la commune d'Étrépagny- Retrouver un nouveau souffle après 6 ans d'ouverture
<p>Opportunités</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Bénéficier de nouveaux services (Facile à Lire, BibliOdyssee) pour toucher de nouveaux publics- Développer la communication- Présence de nombreuses associations à Étrépagny
<p>Menaces</p> 	<ul style="list-style-type: none">- La Ludo-Médiathèque devra trouver sa place lors de l'ouverture du Pôle Culturel à Gisors



II- Les missions fondamentales des bibliothèques

Les missions fondamentales des médiathèques sont définies par des textes de référence dont voici les principaux extraits :

1- La loi Robert (Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique)

La loi Robert donne un cadre législatif précis aux bibliothèques municipales et départementales dans le code du patrimoine. Elle conforte leur rôle et leurs missions et le développement de la lecture publique. Les bibliothèques sont aujourd'hui le premier équipement culturel public.

[L'essentiel de la loi :](#)

La loi a pour objet :

- de définir ce qu'est une **bibliothèque municipale ou intercommunale** et d'en préciser ses missions (égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et développement de la lecture) ;
- de consacrer la **liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques** municipales et intercommunales ;
- d'affirmer le **principe de pluralisme et de diversité des collections** des bibliothèques (multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales) ;
- de renforcer la politique de lecture publique (couverture territoriale, mise en réseau...)
- de préciser les **missions des bibliothèques départementales**, en les confortant dans leur rôle d'assistance et de soutien aux bibliothèques communales et intercommunales.

Selon ce texte, les bibliothèques élaborent également les orientations générales de leur politique documentaire que le conseil municipal ou communautaire peut voter.

Les députés, en première lecture, ont complété la définition des missions des bibliothèques : contribution à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme ; participation à la diffusion du patrimoine linguistique...

Ils ont, par ailleurs, redéfini le cadre dans lequel les **bibliothèques publiques peuvent donner leurs livres obsolètes ou usés**.

Enfin, ils ont voté un amendement du gouvernement qui empêche les départements de supprimer leur bibliothèque départementale.

Résumé en une image :

LOI ROBERT: POUR QUOI FAIRE?

1 DÉFINIR NOS MISSIONS:
 GARANTIR UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS À
 DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

COLLECTIONS DE DOCUMENTS (PHYSIQUES OU NUMÉRIQUES): LIVRES, OBJETS...
 OUVRES, SERVICES, ACTIVITÉS...

CULTURE
 SAVOIRS
 ÉDUCATION
 LOISIRS
 MÉDIATION
 RECHERCHE
 ACTION CULTURELLE

2 RAPPELER QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST UN SERVICE PUBLIC

PLURALISME
 ÉGALITÉ D'ACCÈS
 MUTABILITÉ
 NEUTRALITÉ

3 LÉGITIMER NOTRE RÔLE SOCIAL DANS LES GRANDS ENJEUX SOCIÉTAUX

DRÔITS CULTURELS!
 CO2
 DIVERSIFICATION DES PUBLICS
 ACCESSIBILITÉ
 ILLÉTRISME
 ILLÉTRONISME

4 LÉGALISER L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES SANS LES FIGER

DÉSHERBAGE
 ORGANISATIONS: ÉCONOMIE SOLIDAIRE, ASSOCIATIONS

EIENS, C'EST POUR TOI: JE N'EN AI PLUS L'USAGE... OU TU PEUX AUSSI LES VENDRE!

5 INCITER & ENCADRER SANS CONTRAINDRE (OU TRÈS PEU 😊)

LIBRE & GRATUITE!
 UNE COLLECTION ET UNE PROGRAMMATION SANS AUCUNE CENSURE!
 PLURALISME
 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
 RENOUVELÉE & ACTUALISÉE €
 CE QU'ON FAIT & POURQUOI
 POLITIQUE DOCUMENTAIRE
 BIBLIOTHÉCAIRE: UN MÉTIER QUALIFIÉ!

6 FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

MUTUALISATION
 MISSIONS DE LECTURE PUBLIQUE

Association des Bibliothécaires de France

2- La Charte des Bibliothèques publiques (adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991-annexe 1)

Art. 3 : La bibliothèque publique est un service nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Art. 22 : Toute collectivité publique doit assurer l'accès des citoyens à la formation, l'information et la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture publique.

Art. 23 : Une bibliothèque dépendant d'une collectivité publique nécessite la conjonction de trois conditions :

- La constitution d'une collection régulièrement renouvelée de documents accessibles au public.
- La nomination d'un personnel qualifié, soit, recruté conformément aux statuts de la fonction publique, soit, dans le cas d'un recours à un personnel volontaire non rétribué, formé et encadré par ce personnel.
- L'aménagement et l'entretien de locaux publics ou ayant l'agrément des pouvoirs publics.

3- Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (publié en novembre 1994-annexe 2)

a- Les missions des bibliothèques :

- La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société.
- Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information.
- La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.
- Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

- Des services et des documents spécifiques doivent être mis à disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou ne pouvant se déplacer.
- Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, sociale ou religieuse, ou des pressions commerciales.

b- Les missions relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge.
- Soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux.
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative.
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques.
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle.
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle.
- Soutenir la tradition orale.
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales.
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'informations adéquats.
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique.
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

4- Le Manifeste IFLA pour Internet (adopté par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires en 2002)

- Les bibliothèques et les services d'information sont, à l'échelon mondial, les interfaces vivantes entre les gens, les ressources d'information et le flux d'idées et de créativité qu'ils recherchent. Les bibliothèques et les services d'information rendent accessibles les différentes formes d'expression humaine dans toute leur richesse et la culture dans sa diversité par tous les modes de transmission.
- Les bibliothèques et les services d'information sont les meilleurs points d'accès à Internet. Dans certains cas, ils apportent un surcroît de commodité, de conseils et d'aide, parfois, c'est le seul point d'accès possible. Ils permettent de surmonter les obstacles nés de l'hétérogénéité des ressources, des technologies et de la formation.

5- Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), 2020

a- Les publics

Le personnel des bibliothèques est d'abord au service des publics. L'accès à l'information et à la culture étant un droit fondamental, il s'engage dans ses fonctions à :

- Accueillir et respecter tous les publics
- Offrir à chacun une égalité de traitement ;
- Garantir la confidentialité des usages et des données personnelles
- Répondre à chaque demande, ou, à défaut, la réorienter ;
- Assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture ;
- Assurer le libre accès des publics à l'ensemble des ressources sans laisser ses propres opinions interférer, dans le respect des lois en vigueur ;
- Permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et, sans préjuger de son utilisation ultérieure par l'utilisateur ;
- Préconiser la gratuité de l'inscription, pour un partage universel des ressources culturelles et éducatives ;
- Favoriser la construction de soi et le développement de l'esprit critique ;
- Garantir l'autonomie des publics, favoriser l'autoformation ;
- Promouvoir auprès de l'utilisateur une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale et laïque

b- Les ressources, collections et services

Le personnel des bibliothèques veille à ce que la pluralité des ressources favorise l'autonomie de chacun, en recherchant l'objectivité et l'impartialité, et en respectant la diversité des opinions. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- Mettre à disposition des publics l'ensemble des ressources et méthodes nécessaires à la construction d'une pensée complexe et autonome : compréhension éclairée des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques, philosophiques, scientifiques et sociétales ;
- Mettre à disposition des publics des ressources de la création artistique sous toutes ses formes (texte, image, son)
- Favoriser les activités de loisirs utilisant ces ressources ;
- Ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme, l'esprit encyclopédique et l'actualité des ressources, collections et services ;
- Appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la Justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence ;

- Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, par le biais de réseaux physiques ou dématérialisés ;
- Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public ;
- Faciliter la libre circulation de l'information et l'accès ouvert au savoir ;
- Inciter au respect des documents, ressources, équipements et service, conditions du respect des publics et personnels ;
- Traiter les dons de documents selon les critères exposés ci-dessus.

c- La collectivité ou institution

- Les bibliothèques inscrivent leur activité dans le cadre des politiques publiques, en particulier de celles de la collectivité ou institution à laquelle elles appartiennent ou de réseau dont elles relèvent.
- Le personnel de la bibliothèque contribue à la définition de la politique culturelle, scientifique, éducative et sociale de la collectivité.
- Des documents de formalisation de la politique publique de la bibliothèque, par exemple un projet de service, un programme culturel, scientifique, éducatif et social ou une charte documentaire, facilitent sa mise en œuvre. Ils sont rendus publics.
- Ces documents de formalisation s'inspirent de ce code de déontologie, des différentes chartes et textes de référence et des lois en vigueur.
- Le personnel des bibliothèques applique la politique de sa collectivité tant que celle-ci ne va pas à l'encontre des lois et règlements en vigueur, tout en défendant les missions pérennes et spécifiques de l'établissement, ainsi que des valeurs définies dans ce code ;
- Le personnel des bibliothèques rend compte à sa collectivité, en les évaluant, des services et des activités de l'établissement.
- Le personnel des bibliothèques veille à ne pas céder aux groupes de pressions politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques documentaires et de services par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de la collectivité.

d- La profession

Les personnels des bibliothèques forment un ensemble professionnel solidaire. Au sein de cet ensemble, chaque personne trouve conseil et appui, apporte ses connaissances et son expérience et /

- Contribue à la reconnaissance de l'utilité publique de la profession ;
- Exerce son métier sans laisser interférer ses intérêts ou ses opinions personnelles ;
- Développe son savoir professionnel, se forme afin de maintenir un haut degré de compétence ;
- S'implique dans la vie de sa profession, par exemple en étant membre d'associations professionnelles ;
- Publie et transmet, fait avancer la réflexion autour du métier ;
- Respecte le droit d'auteur et agit pour son équilibre ;

- S'efforce de répondre aux besoins et demandes de l'ensemble des populations à desservir ;
- Encourage la coopération, la mutualisation d'outils, l'appartenance à des réseaux de coopération et le partage des savoirs ;
- Recherche l'amélioration des services par l'innovation ;
- Défend activement le recrutement et la promotion de personnel qualifié ;
- Fait valoir auprès de sa collectivité les nécessités de la formation professionnelle initiale et continue, comme stagiaire ou comme formateur, et plus particulièrement celles liées à sa participation aux journées et voyages d'étude, et aux instances statutaires des associations professionnelles. Cette participation est considérée comme temps de travail ;
- Inscrit son établissement ou son réseau de bibliothèques dans la vie de la cité.

Partant des missions fondamentales des médiathèques (définies par les textes institutionnels), le projet culturel précise, à partir des objectifs généraux, les actions prioritaires à mener, au regard du contexte propre à l'établissement.

III- Le projet culturel

La Ludo-Médiathèque est conçue selon le concept « lire parmi les jeux, jouer parmi les livres ». Elle participe activement à la dynamique culturelle et sociale en direction d'un large public. Ce lieu est conçu pour être un véritable espace de lien social, de convivialité, de loisir mais aussi de culture et de citoyenneté.

La Ludo-Médiathèque est un équipement ouvert sur son territoire à l'échelle intercommunale. L'équipement se veut structurant et il est également pensé comme un outil de développement local. C'est un lieu qui doit permettre de promouvoir des initiatives locales et des artistes. C'est aussi un lieu de ressources. Enfin, c'est un lieu fonctionnel et équipé qui permet le développement de projets variés.

L'objectif partagé entre l'équipe et les élus de la Communauté de communes était de mettre dans cet équipement la créativité et l'enthousiasme au service des gens.

Dans l'ensemble, cet objectif a été réalisé : la Ludo-Médiathèque est une structure qui a trouvé une place entière sur le territoire, et est toujours force de proposition en terme d'animations.

Au regard de ce qui a été réalisé durant ces six années d'ouverture, les objectifs pour le projet d'établissement 2024-2027 seront les suivants :

1- Agir en complémentarité avec le pôle culturel de Gisors

La Ludo-Médiathèque gardera les caractéristiques qui ont fait sa force, c'est-à-dire la proximité avec le public, la convivialité, la place du jeu et du numérique. Avec l'arrivée du pôle culturel de Gisors, projet qui sera tourné vers l'image et le son, il y a un travail de complémentarité des collections à engager dès maintenant.

En ce qui concerne les agents et leurs compétences, une mutualisation sera faite et un vrai travail de réseau sera mis en place pour organiser le projet du Pôle Culturel en pôles thématiques, à l'image de ce qui se fait dans d'autres médiathèques.

D'ici l'ouverture du Pôle Culturel de Gisors, des formations pour une montée en compétence de l'équipe Lecture Publique dans son ensemble seront proposées.

2- Poursuivre les résultats de fréquentation et augmenter les prêts

La Ludo-Médiathèque s'est toujours positionnée comme un espace où l'équipe donne à lire, à voir, à jouer sans imposer de choix. Pour conquérir de nouveaux publics, les nouveaux services arrivés dernièrement seront développés tels que : Facile à Lire et Facile à Jouer, et le fonds de lecture adaptée aux enfants atteints de troubles « dys » avec une offre numérique

(BibliOdyssée). Pour poursuivre les résultats de fréquentation, la ville d'Etrépnay sera identifiée comme levier de progression, notamment à travers les scolaires.

Une attention particulière sera portée sur la communication, afin de nous faire encore mieux connaître et donner envie aux gens de venir découvrir la Ludo-Médiathèque.

3- Renforcer les partenariats

Les demandes d'intervention auprès d'association ou de centres sont en augmentation. Ces demandes doivent vraiment se transformer en réel partenariat et ne pas être de la simple consommation. A ce titre, un travail autour de l'accompagnement et de la formation, et des signatures de convention permettent d'impliquer les partenaires et de les faire adhérer au projet.



Exposition du centre médico-social Saint Martin, en décembre 2022

IV - Les axes forts du projet

1- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Agir en complémentarité avec le Pôle Culturel de Gisors » :

Axes	Moyens d'action	Mise en place et résultats attendus
<p>Le jeu : poursuivre le développement du jeu comme instrument de relation sociale</p>	<p>Formation avec l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) de Normandie</p>	<p>La Ludo-Médiathèque fait partie de l'ALF Normandie, cela permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se former - de partager ses expériences sur l'accueil et l'animation en ludothèque - partager des compétences, se former, sur des thématiques « précises » : le public Seniors, Adolescents, le public en situation de Handicap, l'accueil petite enfance en ludothèque. <p>Résultat attendu : montée en compétences.</p>
	<p>Mettre en place des rendez-vous jeux avec les usagers ressources, les impliquer dans la médiation par le jeu</p>	<p>Se poser pendant quelques heures autour de jeux pour les apprendre, pour pouvoir les connaître et ainsi mieux les présenter. Faire participer ces médiateurs du jeu aux actions de la Ludo-Médiathèque (soirée jeux, Journée Ludique), en leur proposant la signature d'une convention de ludothécaire volontaire, à l'image de ce qui se fait avec les bibliothécaires volontaires bénévoles.</p> <p>Résultat attendu : les usagers ressources deviennent ludothécaires volontaires par la signature de conventions.</p>
	<p>Poursuivre le travail amorcé avec les scolaires</p>	<p>Des projets jeux sont engagés dans certaines écoles du territoire, ce travail est à poursuivre auprès de nouvelles classes.</p> <p>Résultat attendu : développer le travail avec les scolaires, augmentation des projets jeux.</p>

<p>Le numérique : le rendre ludique</p>	<p>Poursuivre les cours et en proposer de nouveaux</p>	<p>A la suite du bilan fait sur le plan de formation au numérique, la Ludo-Médiathèque adaptera ses cours : si ceux qui rencontrent du succès peuvent se poursuivre, il sera envisagé d'en proposer de nouveaux.</p> <p>Résultat attendu : proposer un plan de formation numérique cohérent et qui réponde à la demande du public.</p>
	<p>Participer à des événements culturels</p>	<p>La Ludo-Médiathèque participe déjà à des événements tels que X.PO (Département), le numérique peut également trouver une place sur d'autres événements.</p> <p>Résultat attendu : poursuivre le travail effectué sur X.PO, proposer ou participer à d'autres événements, à petite ou grande échelle.</p>
	<p>Proposer de nouveaux outils, innover dans nos propositions</p>	<p>Rechercher de nouveaux outils ou services numériques à proposer aux usagers.</p> <p>Résultat attendu : donner une image moderne de la Ludo-Médiathèque, d'une structure en accord avec son temps.</p>
	<p>Place du numérique dans le réseau</p>	<p>Dans le projet de l'ouverture du Pôle Culturel à Gisors en 2026, travailler sur la place du numérique sur le réseau, réfléchir à en faire un pôle</p> <p>Résultat attendu : nommer un(e) responsable du Pôle numérique, dans le futur organigramme.</p>

2- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Poursuivre les résultats de fréquentation et augmenter les prêts » :

Axes	Moyens d'action	Mise en place et résultats attendus
Les collections	La médiation des collections	<p>Poursuivre le travail de médiation des collections, en proposant des animations mettant en valeur ces dernières : lectures plaisir (Heure du conte par exemple), les grands rendez-vous tels que le Prix des lecteurs et le Défi Lecture en famille.</p> <p>Développer les nouveaux services qui incluent des nouveaux publics : Facile à Lire et BibliOdyssee.</p> <p>Poursuivre les achats de qualité.</p> <p>Résultat attendu : augmenter les prêts.</p>
	Développer un fonds de jeu de société adapté pour des publics spécifiques (seniors, handicap)	<p>Identifier et acheter des jeux adaptés. Identifier les structures avec lesquelles travailler, et créer des partenariats. Se former à l'accueil de ces publics spécifiques, leur proposer des temps de jeux.</p> <p>Résultat attendu : que le public senior et handicapé se sente pleinement inclus dans le domaine du jeu de société. Montrer que ce n'est pas réservé aux enfants, ou à un public expert.</p>
La communication	Le jeu : se faire connaître par l'ALF	<p>La sélection des jeux de l'année faite par l'ALF est présentée au Festival du jeu de Rouen, toutes les ludothèques et ludo-médiathèques sont citées.</p> <p>Accueillir des sessions de formation ALF, sur un weekend. Organisation par le ludothécaire de l'équipe.</p> <p>Résultat attendu : faire connaître la structure, montrer qu'elle a acquis une vraie compétence.</p>
	Renforcer la communication existante,	<p>Poursuivre le travail effectué avec le service Communication : réseaux</p>

	réfléchir à une campagne de communication dans Étrépnagny	<p>sociaux, articles dans le journal communautaire.</p> <p>Réfléchir à une campagne de communication dans Étrépnagny, établir un budget pour une possible réalisation en 2025.</p> <p>Résultat attendu : augmenter la fréquentation des habitants d'Étrépnagny.</p>
	Améliorer ergonomie portail	<p>Rendre le portail plus attractif et ergonomique, en s'appuyant sur les conseils et compétences des personnes travaillant au pôle numérique.</p> <p>Résultat attendu : améliorer l'image du portail, augmenter les réservations et donc les prêts.</p>
Les scolaires	Les scolaires d'Étrépnagny	<p>Poursuivre l'envoi des courriers aux rentrées scolaires, qui détaillent les projets possibles avec la Ludo-Médiathèque.</p> <p>Relancer les écoles à Étrépnagny, encore trop peu nombreuses à fréquenter la Ludo-Médiathèque (voir le chapitre état des lieux).</p> <p>Résultat attendu : accueillir plus de classes venant des écoles d'Étrépnagny.</p>
	Poursuivre les projets de qualité	<p>Poursuivre les projets qualitatifs en utilisant les outils d'animation à disposition dans le réseau, mais également en prêt auprès de la Médiathèque Départementale de l'Eure.</p> <p>Proposer des projets aussi tournés vers le jeu et le numérique.</p> <p>Résultat attendu : diversification des projets avec les classes.</p>

3- Les axes du projet pour répondre à l'objectif « Renforcer les partenariats » :

Axes	Moyens d'action	Mise en place et résultats attendus
Les associations, les centres d'accueil, et autres structures	Accompagner et former	<p>Rencontrer les responsables de ces différentes structures, leur proposer une formation sur les outils à leur disposition dans la Ludo-Médiathèque.</p> <p>Les accompagner si des difficultés sont rencontrées.</p> <p>Résultats attendus : faire acquérir plus d'autonomie aux structures qui ont des projets culturels auprès de leurs publics. Faire plus d'actions mais sans plus de travail pour les agents de la Ludo-Médiathèque. Cette dernière doit être facilitatrice (rendre accessible ses collections en autonomie).</p>
	Les conventions de partenariat	<p>Pour toute structure qui souhaite faire un projet avec la Ludo-Médiathèque, une convention de partenariat est écrite et signée par les deux parties (structure et Ludo-Médiathèque).</p> <p>Résultat attendu : légitimer et valoriser ces partenariats, montrer aux différentes instances politiques (Commission Lecture Publique, Conseil communautaire) le travail effectué.</p>
	Poursuivre le travail en cours	<p>Poursuivre le travail réalisé avec les structures qui ont signé des conventions de partenariat (la M.A.S, l'EHPAD Les jardins du Vexin ou les crèches par exemple), et en instituer de nouvelles si besoin. Les conventions, quand elles arrivent à échéance, sont évaluées, puis le travail est réorienté si besoin.</p> <p>Résultat attendu : effectuer un travail de qualité et qui a du sens auprès des structures en demande. Cela permet à la Ludo-Médiathèque de donner un cadre.</p>
La CCVN	Co-construction de projets avec les services	<p>Quand cela est possible, travailler en partenariat avec les autres services de la Communauté de communes du Vexin</p>

		<p>Normand. Des activités ou des prêts dans nos collections ont déjà été mis en place avec : le LAEP, l'Adotek, France Services, Promotion de la santé, l'environnement.</p> <p>Une action autour de la sensibilisation à l'illettrisme et la découverte des espaces Facile à Lire est préparée avec la Direction des ressources humaines.</p> <p>Résultat attendu : renforcer la cohésion des services, montrer que chacun possède des ressources intéressantes pour le public.</p>
	Lieu des actions de la CDC VN	<p>La Ludo-Médiathèque, de part sa proximité avec la salle Multimédia, est souvent le lieu où se déroulent les actions de la Communauté de communes (le Noël du personnel, les vœux en janvier par exemple).</p> <p>Résultat attendu : poursuivre cette mise en valeur quand cela est demandé, dans les conditions appropriées et sans nuire à l'accueil du public. Faire découvrir la structure aux élus et partenaires du territoire, relais essentiel de l'attractivité de l'équipement auprès des habitants.</p>
Territoire CCVN	Continuer de faire vivre les actions culturelles	<p>Poursuivre le travail avec les structures culturelles telle que l'Ecole de musique et de danse d'Étrépany.</p> <p>Résultat attendu : faire connaître la Ludo-Médiathèque au public fréquentant ces structures.</p>

V - Organisation du service

1- Le fonctionnement en réseau

a- Le réseau de la Communauté de communes du Vexin Normand

La Ludo-Médiathèque fonctionne en réseau avec la bibliothèque Guy de Maupassant à Gisors également d'intérêt communautaire, et avec les bibliothèques de Bazincourt-sur-Epte, Longchamps, Vesly, Château-sur-Epte et Bézu-Saint-Eloi, qui sont municipales.

La programmation culturelle, les ateliers et animations sont pensées à l'échelle du territoire communautaire.

Les fonds documentaires des bibliothèques de la Communauté de communes sont mutualisés. Un système de navette hebdomadaire assure tous les mercredis le transport des documents réservés par les usagers, il y a une navette supplémentaire le vendredi entre la Ludo-Médiathèque et la bibliothèque de Gisors.

Une carte d'inscription commune donne accès à l'ensemble des services de ce réseau : la Pass'thèque.

Un logo ainsi qu'un slogan ont été créés en 2023 :



Explications sur le choix du nom :

« Nos Ruches », c'est le nom choisi pour représenter le réseau de lecture publique du Vexin Normand, qui compte des établissements de lecture publique de taille et de styles variés. Qu'elles soient communautaires, municipales ou associatives, ces bibliothèques sont animées par la même énergie et la même soif de satisfaire au mieux les usagers et les habitants du territoire.

Pourquoi « Nos » : parce que ces bibliothèques sont celles des usagers ! Et pourquoi « Ruches » ? Car la ruche est un lieu de création, de partage, d'échange. Les abeilles butinent ce dont elles ont besoin comme les lecteurs dans les collections. La ruche évoque aussi la notion de ruralité : dans notre territoire où les petites bibliothèques comme les grandes ont leur place.

b- Les réunions de travail des équipes du réseau

Une réunion de travail s'effectue tous les deux mois, elle ponctue la vie du réseau de lecture Publique. Cette réunion est l'occasion de :

- Partager avec les autres agents du réseau les événements qui se sont déroulés dans leurs structures respectives
- Informer des futures animations
- Travailler ensemble sur des projets communs
- Travailler sur le programme d'animations
- Pour la direction de la lecture publique : donner des pistes de travail, informer des bilans et des réunions de service.

Un compte-rendu formalisera ses temps d'échanges pour en garder la trace et en assurer le suivi.

c- Qu'apporte le réseau à la Ludo-Médiathèque, et vice-versa

Le réseau apporte à la Ludo-Médiathèque :

- Une visibilité sur le territoire communautaire
- Un partage autour de projets d'animations
- Du prêt gratuit d'outils d'animation
- D'une offre de ressources étendue pour les usagers, à travers le portail et la navette

La Ludo-Médiathèque apporte au réseau :

- Des compétences sur le plan bibliothéconomique et pour les animations
- Nos ressources via la navette
- Des agents référents pour certaines bibliothèques municipales
- Un agent référent des animations

d- Une Ludo-Médiathèque relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure

La Ludo-Médiathèque est relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure. A ce titre, elle bénéficie :

- de l'expertise et du conseil en matière d'aménagement, de recrutement, d'organisation, de gestion du fond, d'informatisation
- du soutien et de l'aide à la promotion de ses projets

- du prêt gratuit de matériel d'exposition, d'outils d'animation ou de collections thématiques
- de la formation de son personnel
- d'une offre de ressources numériques : lecture, presse, cinéma, musique, auto-formation mise à disposition par le Conseil Départemental
- d'un prêt de livres, CD et DVD d'environ 6000 documents qui viennent compléter les collections propres. Ce fond est régulièrement renouvelé par :
 - ✓ les 2 échanges annuels (500 documents)
 - ✓ la navette qui 10 fois par an apporte sur le réseau les documents réservés par les lecteurs

2- Une équipe de professionnels et des volontaires

a- Une équipe pluridisciplinaire

Si le dénominateur commun à chacun des membres de l'équipe de la Ludo-médiathèque est l'accueil du public, les compétences mobilisées sont différentes et se complètent.

C'est le rassemblement de ses compétences dans un même service qui permet une offre riche et variée : connaissances littéraires, connaissance des jeux, compétences en animation, connaissances liées aux nouvelles technologies et capacité à les transmettre, ingénierie de projets culturels, ...

Si des bénévoles souhaitent s'intégrer à l'équipe, les impliquer au service, améliorer leur accompagnement, leur formation, leur participation aux projets, aux acquisitions... c'est possible.

L'idée générale est qu'il n'y a pas de cloisonnement ni dans les services, ni dans les publics, ni dans l'équipe.

Cela nécessite :

- d'être polyvalent : dans une équipe aussi réduite et avec autant de tâches, tout le monde doit être capable de faire un peu de tout, ou du moins d'être capable de renseigner ou de réorienter la personne de façon efficace si on ne sait pas répondre à la question.
- de savoir travailler en équipe, la communication est très importante, elle doit être rapide et efficace. Un agenda Outlook commun est consultable par tous.
- d'être créatif
- d'être curieux.

Après, chacun apporte ses idées et son énergie. En ce sens, tous les profils peuvent être intéressants.

Le choix a été acté dans l'équipe de ne pas faire de planning fixe de rotation entre le travail interne et l'accueil du public, excepté pour le mercredi. En effet, ce jour étant très dense, il est

important que les agents se relaient à la banque de prêt pour pouvoir garantir le meilleur accueil possible sur la journée.

Il est attendu des agents que chacun soutienne les autres membres de l'équipe.

Chacun est responsable d'un des éléments qui composent la médiathèque. Il est garant du bon fonctionnement de son domaine et sollicite ses collègues pour la réalisation des tâches qui lui incombent.

b- Organigramme

Direction de la lecture publique : assure le pilotage général et la structuration du réseau, encadre les équipes et définit la ligne de programmation.

Responsable de la Ludo-Médiathèque : administrer le service de la Ludo-Médiathèque, accueillir et accompagner les publics, coordonner la gestion des collections dans leur ensemble, mettre en place des actions culturelles.

Equipe de la Ludo-médiathèque :

L'équipe est polyvalente, chacun sera amené à assurer l'accueil du public, les opérations de rangement et de mise en valeur des collections, l'accueil de groupes et l'animation de la structure

- 1 bibliothécaire pour la section ados/adultes : assure l'animation de rendez-vous littéraires, gère le circuit du document et met en œuvre la politique documentaire de la section, depuis l'acquisition des ouvrages à la mise en rayon, en passant par la médiation.
- 1 bibliothécaire pour la section jeunesse : assure des animations telles que séances de contes ou accueil de classes, gère le circuit du document et met en œuvre la politique documentaire de la section, depuis l'acquisition des ouvrages à la mise en rayon, en passant par la médiation.
- 1 ludothécaire : il a en charge les acquisitions, le traitement et la valorisation des jeux et jouets. Il coordonne également les animations proposées sur le réseau.
- 1 animateur multimédia : il assure l'organisation et l'animation de diverses formations et ateliers. Il assure la maintenance de 1^{er} niveau du parc informatique et participe à l'administration du site Internet. Il met également en œuvre la politique documentaire concernant le rayon bandes dessinées adultes et mangas.
- 1 agent pour l'équipement des documents, l'accueil et la navette réseau : assure l'équipement des documents avant leur mise en rayon, participe à l'accueil du public et à certaines animations, aide régulièrement la direction dans certaines tâches administratives (lettres de rappel par exemple), et assure la navette de documents le mercredi après-midi dans les bibliothèques du réseau.

Les fiches de poste ont été réalisées en concertation avec les agents et sont faites pour être évolutives.

Pour accompagner les agents dans leurs pratiques au quotidien et dans l'évolution du métier, les formations sont indispensables. Elles pourront être réalisées en interne. De même chacun est encouragé à assurer une veille sur les pratiques et l'actualité des bibliothèques en lisant la presse, les réseaux sociaux, des ouvrages spécialisés. Ces découvertes auront vocation à être partagées en équipe.

Evolution de l'organigramme :

Dans le cadre du projet culturel de la future médiathèque de Gisors, l'organigramme détaillé juste avant est appelé à évoluer dès 2025 vers une répartition des tâches et des responsabilités à l'échelle du réseau de Lecture Publique et non au sein de la structure.

c- Les volontaires

La participation volontaire de bénévoles à la vie de la structure est encouragée, même si la crise sanitaire et les départs pour raisons personnelles ou de santé ont un peu freiné le bénévolat ces dernières années. Nous ne fermons cependant pas la porte aux personnes voulant s'engager auprès de nous, tout dépend de ce qu'ils souhaitent proposer.

Ces contributeurs n'ont pas vocation à assurer les tâches des professionnels mais à mettre leurs compétences, quel que soit leur âge ou leur qualification, au service du public. (cf : « les héros » ou contributeurs volontaires de la Médiathèque Dore et Allier).

Chacun signe une charte d'engagement ou remplit une fiche descriptive de la contribution qu'il propose.

3- Le cadrage politique

La commission Lecture Publique, Culture et Médias est un lieu de discussion et de validation politique des projets.

Les dossiers qui le nécessitent sont proposés sous forme de rapports au bureau communautaire, et les délibérations correspondantes votées en Conseil communautaire.

4 - Organisation interne

a- L'accueil de groupes

Les scolaires :

Compte tenu de la problématique des transports engendrée par le statut intercommunal de la Ludo-Médiathèque, il doit être donné la possibilité à toutes les écoles qui le souhaitent de visiter l'établissement. Aussi l'accueil d'une classe dans les locaux de la Ludo-Médiathèque assuré par son personnel sera limité à une visite par classe et par année scolaire. Dans ces conditions, le transport est pris en charge par la Communauté de communes pour les classes extérieures à Etrépany.

Les enseignants souhaitant développer des projets autour du livre, du jeu ou du numérique pourront venir avec leur classe et sur rendez-vous profiter des services de la Ludo-médiathèque sur les temps d'ouverture au public.

Des actions de médiation autour du livre, du jeu ou du numérique (coups de cœur, sélections thématiques, projets...) pourront être proposées par l'équipe aux enseignants. Dans ce cas, les interventions des bibliothécaires auront lieu dans les classes si besoin.

Les ressources de la Ludo-Médiathèque peuvent constituer des ressources pédagogiques pour les enseignants. A ce titre, ils pourront bénéficier pour leur classe d'une carte leur permettant d'emprunter un nombre de documents augmenté, pour un temps plus conséquent. Bien sûr l'équipe est à leur disposition pour les conseiller ou les aider à concevoir leur bibliographie. Des malles de livres thématiques pourront être constituées à leur intention.

L'équipe est disponible pour expliquer aux enseignants la démarche dans laquelle le projet a été conçu et la philosophie du lieu : respecter la manière dont les enfants vont investir l'espace : jouer n'est pas interdit, lire n'est pas obligatoire. La Ludo-Médiathèque est un espace de découverte libre et non pas une salle de classe.

La petite enfance, les personnes âgées, les groupes des foyers de vie Saint Martin, de la Bonde et de HOVIA :

Le travail entrepris avec le Relais assistantes maternelles et les crèches sera maintenu.

L'objectif général étant de positionner cet espace comme un lieu de rencontre, d'échange et permettant de lutter contre l'isolement, il serait incohérent de réserver des créneaux pour l'accueil de groupe en particulier. Les spécificités de chacun des publics seront prises en compte tout en favorisant leur venue sur les créneaux d'ouverture au public. Des visites spécifiques seront proposées aux accompagnateurs de ces groupes afin de leur présenter les espaces, le personnel et les ressources afin de les rassurer et de leur permettre d'accompagner au mieux leurs groupes dans cette découverte.

B- Les ressources

La politique documentaire devra refléter les objectifs généraux de l'établissement, satisfaire ses usagers, favoriser les liens établis avec ses partenaires privilégiés.

Pour toutes les ressources, une pastille bleue signale un contenu réservé aux adultes car particulièrement choquant ou violent.

Les ressources numériques :

Pour le moment, l'offre « Médiathèque Numérique de l'Eure » proposée par le Conseil départemental est satisfaisante et plutôt complète : presse, cinéma, livres, musique, autoformation ... Nous pourrions très difficilement proposer par nos propres moyens une offre plus attractive sauf pour un budget conséquent. Une attention particulière sera portée à la médiation qui peut être faite autour de cette proposition car c'est aujourd'hui là où le plus d'efforts restent à faire.

La presse :

Pour la presse magazine : chaque année, l'équipe réévalue l'intérêt des titres mis à disposition du public

La presse locale a sa place dans l'établissement avec un abonnement à l'Impartial.

Les numéros de la période en cours seront consultables sur place, les anciens numéros peuvent être empruntés.

Des titres pour les jeunes et la petite enfance sont également proposés.

Albums, premières lectures, contes, premiers documentaires et documentaires jeunesse

Le fonds n'a pas vocation à augmenter, mais est constamment renouvelé car ce sont les ouvrages les plus empruntés et qui s'abîment le plus vite. Le choix est accès sur la qualité, une attention particulière sera portée à proposer aux enfants des ouvrages propices à donner envie de lire.

Autour du tapis de petits bacs sont réservés aux livres pour les bébés.

Les documentaires et albums documentaires sont placés à proximité des albums pour mieux toucher le public de 3-6 ans et leur permettre de s'éveiller au monde qui les entoure.

Les documentaires concernant les 6-11 ans sont placés dans l'espace jeunesse et non mélangés avec les documentaires adultes, ils sont ainsi plus consultés et sont régulièrement empruntés par les usagers.

Documentaires adultes

La taille modeste de la Ludo-médiathèque et son projet culturel s'adressant au plus grand nombre, on n'y trouvera pas d'ouvrages pointus sur aucun sujet mais des documents grand public. Cependant le réseau de la Communauté de communes et celui du Département seront mobilisés chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire pour répondre à toutes les demandes.

Bandes dessinées, mangas, comics

Des nouveautés seront présentées régulièrement en bandes dessinées et en comics. Le succès du fonds manga ne se dément pas au fil des années, des nouveautés sont également proposées ainsi que les séries en cours complétées.

Romans à destination des adultes

Des nouveautés seront présentées tous les mois.

Les usuels :

Les dictionnaires et encyclopédies ne sont plus utilisés. Il n'est conservé que quelques dictionnaires exclus du prêt.

Musique et films

- La musique : l'emprunt de musique est en diminution constante, de plus, le fond de la MDE est très satisfaisant et encore renouvelé. Par conséquent, nous avons fait le choix

de ne pas créer de fond musique. Nous continuerons d'emprunter à la MDE des CD lors des échanges car les collections de la médiathèque doivent correspondre à tous les publics y compris ceux qui sont le plus éloignés des technologies multimédia.

- Textes lus adultes : idem que pour la musique
- Les DVD : c'est le même constat que pour la musique mais il a été fait le choix de continuer à développer le fond car les nouveautés sont attendues par les lecteurs. Une partie de l'achat est dédié aux nouveautés grand public, et aux films primés lors de grands festivals. Les films plus spécialisés, moins grand public, ainsi que les classiques, seront prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Eure.
- Livre-CD : le fond aujourd'hui constitué d'ouvrages appartenant à la MDE ou à la médiathèque sera développé et toujours régulièrement renouvelé car ces documents sont énormément demandés en jeunesse exclusivement.

Les jeux de société et les jouets :

Cet axe fort du projet est développé dans le chapitre qui lui est consacré. Le fonds crée pour l'ouverture devra être régulièrement renouvelé. Un budget est consacré chaque année à cet effet.

Dans le précédent projet d'établissement, il fût indiqué que le nombre maximum de jeux à mettre à disposition des usagers sur la structure sera de 800 jeux.

En 2023, la Ludo-Médiathèque possède 850 jeux. Le nombre maximum est donc dépassé, pour la raison suivante : les jeux sont très demandés et empruntés, en particulier pendant les périodes de vacances scolaires. De plus, les usagers peuvent emprunter quatre jeux de société par personne. Lors de l'ouverture, ce chiffre était de deux jeux.

En accord avec le ludothécaire, il a été décidé de mettre ce chiffre maximal à 1000 jeux de société, objectif qui pourra être atteint fin 2027. Ce chiffre ne sera pas dépassé, il sera trouvé un équilibre entre les achats et le désherbage.

VI- Evaluation

2- Le service rendu aux publics grâce à :

- des indicateurs quantitatifs : nombre de lecteurs actifs, nouveaux inscrits, litiges, public présent aux animations, prêts générés sur les documents portés lors de médiations, ratios de documents empruntés ou non par collections, ratios d'inscrits actifs par âge, sexe, commune. Moyens : outil statistique du logiciel, comptabilisation manuelle des entrées.
- des indicateurs qualitatifs, des bilans écrits, les comptes rendus des réunions internes
- des fiches projets sont réalisées pour chaque animation avec un bilan écrit au plus tard 7 jours après l'événement. La direction ainsi que l' élu en charge de la vice-présidence peuvent la consulter et émettre un avis, notamment sur la reconduction ou non.

2 - Le bilan annuel

Un bilan annuel (qualitatif et quantitatif) est rédigé et présenté aux élus de la commission Lecture Publique.

Son objectif est de faire évoluer l'offre de service en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations, des moyens de diffusion des savoirs, du développement du réseau et de ses moyens, des priorités de la Communauté de communes en matière d'offre de service à la population, de lecture publique, de culture et de loisirs.

Il est important de souligner que l'évaluation comparative n'est pas évidente dans un réseau qui évolue régulièrement, et dans le souhait des équipes de ne pas proposer tout le temps les mêmes animations. Ce dernier point est encouragé, et valorisé car cela permet de ne pas lasser le public, ni les agents. Il peut cependant être maintenu des grands rendez-vous tels que Partir en Livre, ou la journée ludique si le succès est là.